



Sommaire du n° 180 – décembre 2020

Page 1 : Restructuration de l'entreprise

Page 2 : Chômage partiel / Liberté d'expression / Natixis et Inteum

Page 3 : Actualités juridiques

Page 4 : Souffrance au travail / perte du contrat CNES



Sud Groupe GFI est une section
du syndicat :



Les plans de restructuration de l'entreprise

une course à la rentabilité

Gfi bénéficie des aides de l'état alors que :

- 90% des salariés ont la possibilité de télétravailler.
- La trésorerie de Gfi permet d'absorber la crise
- Gfi a confirmé l'acquisition d'IECISA pour près de **675 millions d'euros...**
- Le PDG s'est gavé de bonus, d'actions gratuites, et a augmenté ses honoraires pour plus de **6 millions d'euros** cette année.
- Le Groupe parvient à maintenir un bilan positif et dégage **des bénéfices encore aujourd'hui...**

Et pourtant ...



La fermeture des agences :

La direction ne s'arrête pas en si bon chemin !!

Dès l'entrée en vigueur du nouvel accord télétravail le CSE Gfi Progiciels a été consulté pour la fermeture de 5 agences (Vienne, Aix en Provence les carrés de l'enfant, La Chapelle Thourault, Saint Herblain, Aubagne) confirmant ainsi nos écrits des communications mensuelles précédentes.

Et pourtant ...



une baisse des effectifs programmée

Les licenciements se multiplient toujours ...

Sanctions disciplinaires occultes, ruptures de périodes d'essais ou insuffisance professionnelle pour des salariés même expérimentés et à forte ancienneté.

Nombre de salariés sont licenciés, incités vivement à signer une rupture conventionnelle ou à démissionner.

Depuis début 2020 c'est :

- **484** départs en IDF
- **208** départs pour le Grand-Ouest
- **103** départs pour le Sud-Ouest
- **153** départs pour le périmètre AURA
- **112** départs pour le Nord
- **24** départs pour l'EST
- **93** en méditerranée
- **112** départs pour Gfi-Progiciels

1289 départs entre le mois de janvier et octobre, il est urgent d'arrêter l'hémorragie !!

Les salariés se regroupent pour contester ce plan social déguisé... Contactez-nous !

Pas d'avenant pour le télétravail !!

Malgré l'entrée en vigueur du nouvel accord de télétravail, la direction précise ne pas contracter avec les salariés de nouvel avenant avant le début d'année 2021.

Avant de prendre en considération le souhait des salariés, la direction choisit ainsi de privilégier le besoin lié à la restructuration, et celui des différentes activités.

Ce sont toujours quelques euros en plus d'économisés.

ACTIVITE PARTIELLE : Faut pas abuser !

Gfi/Inetum a consulté les CSE sur la prolongation du chômage partiel jusqu'au 15 mars 2021.

Les conditions pour les salariés impactés restent inchangées :

- Le maintien du salaire net pour les salariés au chômage partiel,
- Maintien du calcul des congés, des RTT, de la cotisation retraite complémentaire,
- Maintien de la prévoyance santé,
- L'absence de licenciement économique durant 4 mois supplémentaires pour les salariés au chômage partiel.

Toutefois si ce dispositif permet de compenser les pertes directement liées à la crise sanitaire, Gfi semble aller un peu loin dans son application. Dès le mois de mars des directeurs ont fait appel au chômage partiel alors que les contrats étaient toujours existants et qu'aucune baisse d'activité n'a été notée. Ce fut le cas notamment chez Progiciels.

MIEUX QUE L'INTERIM ET LE CONTRAT DE MISSION : LE CHOMAGE PARTIEL !

Depuis le mois de septembre, Gfi ne se prive plus de rien, mettant directement au chômage partiel tous les salariés en intercontrat ainsi que les salariés nouvellement embauchés. Pourtant l'inspection du travail a rappelé à Gfi que lorsqu'une mission s'arrête sans lien avec le COVID, alors les salariés doivent être positionnés sur une période d'intercontrat équivalente à la durée moyenne de l'intercontrat précédemment constatée dans l'entreprise.



LES VAUTOURS DE LA FINANCE

Natixis vous savez, c'est la banque française qui au travers de l'une de ses filiales gère les quelques dizaines d'euros que la direction nous reversait généreusement chaque année au titre de la participation.

Un article récent de Médiapart révèle que le PDG de Natixis, François Riahi, a quitté la banque en août 2020 avec une belle enveloppe de 4,1 M€. Un beau parachute doré pour un PDG qui a accumulé des pertes record (259 M€ sur les marchés asiatiques) alors que la banque était condamnée par l'Autorité des marchés financiers à une amende de 39M d'euros pour irrégularités. On apprend aussi qu'en pleine crise COVID, les salariés de la banque aujourd'hui exsangue ont vu leur PDG s'octroyer 1,9 M€ de bonus.

Ça ne vous rappelle rien ? A GFI-Inetum, notre PDG Vincent Rouaix s'est lui aussi octroyé en pleine crise COVID une augmentation de plus de 140 000 euros (1 M€ annuels au total), une prime exceptionnelle de 2 M€ et 4,9 M€ sous formes d'actions gratuites distribuées aux cadres dirigeants. Plus fort encore que le DG de Natixis !

Crise ou pas crise, Natixis comme Gfi-Inetum sont deux symboles de la goinfrerie qui règne au sommet des entreprises françaises laissées aux mains des vautours du capitalisme financier. Que ce soient les conséquences de la COVID où les conséquences de leur incurie, les directions sont prêtes à tout pour maximiser leurs gains et les profits de leurs actionnaires. Elles feront peser toutes les conséquences sur les salariés pendant qu'elles continueront à se goinfrer.

Liberté d'expression à INETUM : « j'aime ou j'aime ? »

Depuis le soir du changement de nom de Gfi, le droit à la parole a disparu. Bienvenue chez Inetum !

Avant : il était possible de réagir sur les différentes communications affichées sur l'intranet. Chacun pouvait faire un commentaire et se servir des émoticônes pour indiquer s'il aimait ou non la publication.

Aujourd'hui : non seulement vous ne pouvez plus faire de commentaires, mais le seul émoticône restant est « j'aime » !!! Réponse de la direction : si vous avez quelque chose à dire, vous vous adressez directement au rédacteur de la publication. Et si vous aimez vous le dites, sinon vous ne dites rien.

La liberté chez Inetum atteindra t-elle le niveau pratiqué au Qatar, notre actionnaire ? Celui-ci a été récemment épinglé par Amnesty International sur une nouvelle loi qui érige en infraction pénale toute une série d'activités liées à l'expression et à la publication ayant « l'intention de nuire aux intérêts de la nation, de semer le trouble dans l'opinion publique ou de porter atteinte au système social ou au système public étatique ». Dorénavant, à Inetum comme chez notre actionnaire, la critique est interdite.

Actualité Juridique solidaires Informatique contre Gfi

indemnisation des télétravailleurs confinés :

Solidaires Informatique attaque le Groupe Gfi pour ne pas avoir **indemnisé ses salariés** lorsqu'ils ont été **contraints de télétravailler lors du 1^{er} confinement**.

Les salariés ont nécessairement engagé des frais : électricité, chauffage, accès internet, téléphonie, achat de matériel, ... et cela outre l'augmentation de l'amplitude horaire de travail ...

La direction ne veut pour l'heure rien entendre. Il ne s'agit selon elle que de l'application des mesures gouvernementales qui imposent le télétravail et ne prévoient pas de remboursement des frais professionnels.

Pourtant l'ancien accord télétravail en vigueur depuis le 9 décembre 2011 prévoyait déjà, en son article 2, que la direction se réservait la possibilité de prendre l'initiative d'une indemnisation dans les cas exceptionnels où le télétravail permet d'assurer la continuité de service.

L'accord est donc applicable !

Les inspections du travail de Bobigny et Rhône-Alpes sont déjà intervenues pour demander à Gfi le respect et l'application de l'accord

... Gfi refuse de s'y soumettre et devra donc s'expliquer devant le Tribunal

Procédure juridique contre les congés imposés :

Le 4 décembre, la Cour d'Appel de Paris entendra l'affaire opposant Solidaires Informatique à Gfi-Informatique, Gfi-Progiciels et Addstones à laquelle se sont joints les CSE Méditerranée, Rhône-Alpes, Grand-Ouest, Est et Sud-Ouest.

Pour rappel le groupe **Gfi nous a imposé des congés en fin d'année 2019**. Puis il nous a imposé **20 jours de congés sur la période de juillet-août** alors que la note de service indique que les salariés doivent poser 15 jours minimum dans la période allant du 1 juin au 30 septembre.

Enfin Gfi, allant au bout de ses abus, fini par nous imposer de nouveau **des congés en fin d'année 2020**.

L'ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 portant mesure d'urgence en matière de congés payés précise dans son 1^{er} article qu'un accord d'entreprise ou, à défaut, un accord de branche peut déterminer les conditions dans lesquelles l'employeur est autorisé à imposer 6 jours de congés.

Les négociations lancées par Gfi pour obtenir un accord en ce sens ayant échoué et l'accord de branche n'existant pas, **la direction ne pouvait nous imposer à prendre davantage de congés dans une période aussi restrictive**.

De plus, Gfi nous impose de nouveau abusivement des congés en fin d'année et nombre de salariés vont solder leur compteur ne pouvant ainsi articuler leur vie privée et leur vie professionnelle sainement.

Nombre d'entre nous n'ont d'ailleurs pas pu prendre de repos pendant une période de 5 mois entraînant ainsi un épuisement professionnel. Gfi ne respectant pas cette consultation s'est vu assignée en référé heure à heure au tribunal judiciaire de Bobigny

Le 4 décembre est donc le 2ème acte de la procédure.

Gfi Discrimine ses représentants du personnel !!

Après 5 années de procédure, la Cour d'Appel de Paris a statué **et a reconnu l'existence de discrimination syndicale au sein du groupe Gfi**.

Suppression de mission, de rémunération variable, mise au placard, suppression des évolutions de salaires et de position dans la classification... Tel est le quotidien des représentants qui s'exposent dans leurs luttes pour l'intérêt des salariés.

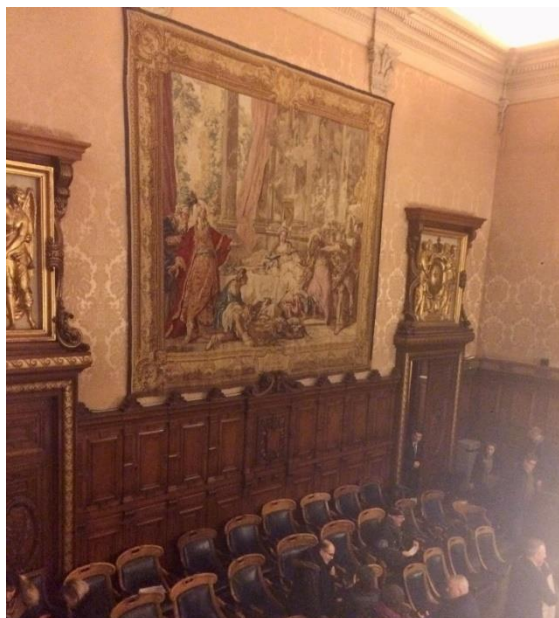
C'est la deuxième condamnation récente de Gfi sur le fondement de l'article L.1132-1 du code du travail concernant des élus Solidaires.

Dans cette affaire, la Cour rejettera la grande majorité des arguments soulevés par Gfi.

Deux autres affaires sont pendantes devant la juridiction prud'homale de Bobigny et devant la Cour d'Appel de Lyon.

Deux nouvelles affaires sont actuellement en cours d'instruction et feront l'objet de nouvelles procédures juridiques. Gfi doit prendre conscience de ses manquements et cesser ses agissements à l'encontre de nos représentants.

Nous ne lâcherons rien et irons jusqu'au bout de nos actions pour protéger les salariés ainsi que nos représentants du personnel.



GRAND OUEST : Les cas flagrants de souffrance au travail se multiplient

Vos élu.es ont constaté l'émergence de plusieurs problèmes graves en 2020 : il y a déjà 3 enquêtes lancées par le CSE depuis le début de l'année, pour des cas de souffrance avérés, et d'autres cas ont été remontés pour action rapide de la direction.

Depuis l'été, ce sont des collègues du centre de service (CDS) qui vivent des situations intenable. Ce qui apparaît au premier regard, c'est une organisation défaillante, en incapacité de fournir aux salariés qui sont en première ligne, les moyens nécessaires pour faire face aux demandes des clients : manque d'effectif, de temps (donc surcharge de travail)... mais aussi ce qui ressemble fort à une cécité de certains managers, peut-être aveuglés par les KPI de leur dashboard (en anglais : faut que ça claque), et qui prennent des décisions parfois aussi absurdes et pathogènes comme retirer une personne clé d'un projet très tendu (ce qui risque non seulement de provoquer une désorganisation funeste, mais a déjà provoqué une crise morale dans l'équipe et un arrêt maladie) : trop éloignés du terrain, ils n'en voient pas du tout la réalité, et ils sont probablement dans l'incapacité de comprendre la souffrance qu'ils infligent aux salarié.es.

Les enquêtes en cours nous donneront certainement une vision beaucoup plus précise.

Nous ne le répéterons jamais assez :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. » Article L4121-1 du code du travail.

Les élu.es de la région ont demandé un plan d'action rapide à la direction pour que les souffrances au travail cessent immédiatement (et que les managers aveuglés retrouvent la vue) !

A noter parce que c'est rarissime à Gfi : la DRH semble avoir compris la réalité du problème et a réagi rapidement. (À suivre)

CNES : Gfi perd son plus gros contrat !

Après un début et 4 années difficiles, le contrat SIRIUS au CNES vient d'être perdu par Gfi.

Plus d'une centaine de salariés travaillent sur ce contrat dans les régions Ouest, Sud-Ouest et IDF.

Sur le centre de service de Nantes c'est 55 salariés qui sortiront de cette mission courant 2021. Si on ajoute les 12 salariés dont le contrat ADEO est transféré vers Casablanca en fin 2020 c'est 67 salariés qui devront être repositionnés l'année prochaine... Dans le Sud-Ouest c'est 70 salariés qui sont concernés.

Attention Danger... Dans le contexte actuel difficile, Solidaires suivra de près le plan d'action de la Direction afin que chaque salarié soit suivi, formé et repositionné...Solidaires ne laissera aucun salarié se faire pousser vers la sortie.

Solidaires
Informatique
Union Syndicale Solidaires

INFORMER LES SALARIÉ-ES

RÉAGIR ENSEMBLE

REINVENTER LE SYNDICALISME

IMPOSONS UN AUTRE AVENIR

Union Syndicale Solidaires

Vous pouvez aujourd'hui compter sur les DS SUD Groupe GFI, les RS des CSE, des élu.es ou élus pour vous défendre

Patrice BOUVET (DSC France)	06 09 59 74 87
Vincent BRACCHETTI (DSC adj France)	06 70 49 84 93
Yasmina DJERRAR (DS Progiels)	06 67 22 12 06
Patrice SCHIFFLI (DS Est)	06 04 17 12 05
Eric BURRI (DS IDF)	06 76 65 11 01
Laurent CALVET (DS IDF)	06 32 05 00 92
Laure NETZ (DS Méditerranée)	06 09 34 78 20
Geneviève DELJUGLA (DS Sud-Ouest)	06 60 63 70 98
Guillaume MAHELLE (DS Nord)	07 77 09 30 46
Olivier LEFRANCQ (DS Nord)	06 19 87 58 97
Jean-Philippe CALVEL (RS Sud-Ouest)	06 83 44 63 12

Régis SCHAFFRAN (DS Nord)	06 52 06 49 98
Franck AUGER (DS Ouest)	06 61 63 10 70
Christophe BAUDRY (DS Ouest)	06 88 60 75 20
Anne OURY (DS Ouest)	06 30 49 67 67
Patrick POUS (DS Rhône Alpes)	06 95 87 88 31
Yann KERBIRIOU (DS Rhône Alpes)	07 61 63 52 67
Bogdan LASCULESCU (DS Progiels)	06 51 09 87 25
Paul BARRY (DS Progiels)	07 72 07 09 83
François PELTIER (RS CSE IDF)	06 62 49 26 81
Norbert FAISANT (DS IDF)	06 12 27 04 05